



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Paul
Bureau de la Réglementation
et de la Police administrative**

Saint-Paul, le 05 DEC. 2023

A R R E T E n°2622/ SP SAINT-PAUL/BRPA

portant nomination des membres siégeant à la commission locale des transports publics particuliers de personnes du département de La Réunion

LE PREFET DE LA REUNION

Vu le code de la consommation ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code des transports et notamment les articles D.3120-21 et suivants ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.2121-1 et L.2151-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 61/SP SAINT-PAUL/BRPA du 13 janvier 2020 qui annule et remplace l'arrêté N° 1225 CAB/BPA du 1^{er} juin 2017, modifié, portant création dans le département de La Réunion d'une commission locale des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2314 du 27 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Philippe MALIZARD, sous-préfet de Saint-Paul, et à ses collaborateurs ;

Sur proposition du sous-préfet de Saint-Paul,

A R R E T E :

Article 1^{er} : sont nommés membres de la commission locale des transports publics particuliers de personnes du département de La Réunion :

I/ COLLÈGE DE REPRESENTANTS DE L'ETAT :

- Le préfet de La Réunion, ou son représentant, président ;

- Le directeur territorial de la police nationale ou son représentant, pour les communes situées en zone police ou le général, commandant la gendarmerie de La Réunion, ou son représentant, pour les autres communes :

Zone police d'État :

Titulaire : major Fabrice BACHELOT
Suppléant 1 : brigadier chef Georges Marie DORVAL
Suppléant 2 : major Yannick RIVIERE

Zone gendarmerie :

Titulaire : capitaine Alexandre DEVELAY
Suppléant 1 : major Noël GACHON
Suppléant 2 : Adjudant Olivier VINCENT

- La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), ou son représentant :

Titulaire : Ophélie JOLLY, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Suppléant : Patrice VALADE, chargé de la métrologie légale

- le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion (DEAL), ou son représentant :

Titulaire : Marie-Françoise LAMBERT - Cheffe de l'Unité Transports Routiers
Suppléant : Marie-Nadine TURPIN - Adjointe à la cheffe de l'Unité Transports Routiers

- le directeur de la caisse générale de la sécurité sociale de La Réunion (CGSS 974), ou son représentant :

Titulaire : Thierry BIES
Suppléant : Myrielle LOSSY

II/ COLLÈGE DE REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES :

- Le président de la fédération régionale des taxis indépendants (FRTI) ou son représentant (2 voix) :

Titulaire : Hugues ATCHY
Suppléant : Alex SAVRIAMA

- Le président du syndicat des artisans taxis de La Réunion (SATR), ou son représentant :

Titulaire : Stevens HOAREAU
Suppléant : Jean Cédric MOUTOUMODELY

- Le président du syndicat régional des exploitants taxis et transporteurs (SRETT) ou son représentant :

Titulaire : Grégory TREPORT, président
Suppléant : Abdoullah SALHI, trésorier

- Le délégué départemental de la fédération française des exploitants de voiture de transport avec chauffeur (FFEVTC), ou son représentant :

Titulaire : Frédéric MANI, société RUN VTC
Suppléant : yanis Chandra PADAVATAN

III / COLLÈGE DE REPRESENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

- Le président du syndicat mixte de transports de La Réunion (SMTR), ou son représentant (3 voix) ;

Titulaire : Patrice BOULEVART, président du SMTR
Suppléant : Omar ISSOP, directeur général des services

- Le président de l'association des maires de La Réunion (AMDR), ou son représentant (2 voix) :

Titulaire : Irchad OMARJEE, conseiller municipal de Saint-Paul
Suppléant : Armand MOUNIATA, adjoint au maire du Port

IV – COLLEGE DE REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS :

- Le président de l'union départementale des associations familiales (UDAF) ou son représentant :

Titulaire : Guita PICARD
Suppléante : Yolaine TORTILLARD

- Le président du groupement pour l'insertion des personnes handicapées de La Réunion (GIHP REUNION) ou son représentant :

Titulaire : Eric TURPIN
Suppléant Yannis CARTAYE

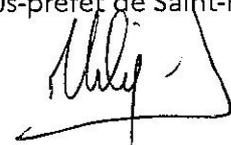
- Le Président de l'union des consommateurs de La Réunion (UCOR) ou son représentant :

Titulaire : Michel CHANE-KON

Article 2 : Les membres désignés sont nommés pour trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Le sous-préfet de Saint-Paul est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera transmise à l'ensemble des membres de la commission.

P/le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Saint-Paul



Philippe MALIZARD

